Office Polynésien de l'Habitat

Polynésie française

N° 211220231535 du 12 décembre 2023

DÉCISION

portant subdélégation de signature de Madame Maeva CHIN LOY épouse MANUTAHI,
Directrice de la gestion du patrimoine, au profit des agents placés sous son autorité

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT

VU la délibération n° 79-22 AT du 1er février 1979 modifiée relative à l'Office Polynésien de l'Habitat ;

VU l'arrêté n° 167/CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office Polynésien de l'Habitat » ;

VU l'arrêté n° 1651/CM du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Oraihoomana TEURURAI en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office polynésien de l'habitat » ;

VU la décision n° 270920230734/DRI/SRH/ht du 27 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Maeva CHIN LOY épouse MANUTAHI, Directrice de la Gestion du Patrimoine.

DÉCIDE

Eric TETUIRA

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Eric TETUIRA, responsable du service assistance technique, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Les congés et les heures de délégation des agents placés sous son autorité.

Jérôme NAULET

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme NAULET, responsable du service maintenance et réhabilitation, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Toutes attestations relevant du service fait ;
2. Les congés et les heures de délégation des agents placés sous son autorité.

Jean-Pierre TEFAAFANA

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre TEFAAFANA, responsable du service d'interventions polyvalentes, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Les congés et les heures de délégation des agents placés sous son autorité.

Heimea TETAUVIRA

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Heimea TETAUVIRA, responsable du service administratif et financier, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

1. Toutes attestations relevant du service fait ;
2. Les congés et les heures de délégation des agents placés sous son autorité.

Office Polynésien de l'Habitat : Rue Afarerii – Pirae – B.P. 1705 – 98 713 Papeete Tahiti – Polynésie Française
☎ : (689) 40 46 36 36 – 🖷: (689) 40 46 36 99 - N° TAHITI 002758 – ✉: dg@oph.pf
www.oph.pf

SOCOTEC ISO 9001

Cherryl LI SIU

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Cherryl LI SIU, chargée d'opérations, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

- Toutes attestations relevant du service fait.

Tuiteka FREBAULT

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Tuiteka FREBAULT, chargé d'opérations, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

- Toutes attestations relevant du service fait.

Vaiterehe HOLMAN

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Vaiterehe HOLMAN, chargée d'opérations, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

- Toutes attestations relevant du service fait.

Raura IHORAI

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Raura IHORAI, référent budgétaire, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

- Toutes attestations relevant du service fait.

Utarii TEFAAFANA

Article 9 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Utarii, TEFAAFANA gestionnaire administratif, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

- Toutes attestations relevant du service fait.

Heilani VONGUE

Article 10 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Heilani VONGUE, gestionnaire administrative, à l'effet de signer, au nom du Directeur général par intérim et par délégation, les actes de son périmètre de compétence et d'intervention suivants :

- Toutes attestations relevant du service fait.

Article 11 : La présente décision prend effet le lendemain de sa publication sur le site intranet et avant diffusion sur le site internet de l'établissement.

Article 12 : La décision n° 202301110845 du 11 janvier 2023 est abrogée.

Fait à Pirae le 12 décembre 2023

La Directrice de la gestion du patrimoine,

Date de publication : 21 DEC. 2023

POLYNÉSIE FRANÇAISE OFFICE POLYNÉSIEN DE L'HABITAT TAHITI

Maeva CHIN LOY épouse MANUTAHI